

Communiqué de presse du 30 avril 2026

Les chevaux peuvent aussi être concernés par le loup !

Le loup ne cesse de gagner du terrain en Suisse et dans les pays voisins. Si cette évolution est en principe réjouissante et témoigne de l'intégrité des espaces naturels, elle recèle également un fort potentiel de conflit. Bien que l'amélioration de la protection des troupeaux porte ses fruits, on signale régulièrement de nouveaux cas où des animaux de rente subissent des dommages. De nombreux détenteurs de chevaux ne sont pas conscients que les chevaux peuvent eux aussi être concernés. Le réseau d'experts EQUI-SCOPE tient à sensibiliser les propriétaires et les détenteurs d'équidés (chevaux, poneys, ânes, mulets et bardots) en Suisse afin de permettre une coexistence harmonieuse entre les animaux de rente et la faune sauvage. Il demande d'autre part que les équidés soient pris en compte dans les réflexions sur le loup, tant au niveau fédéral que cantonal, ainsi que par les organisations concernées, qu'il s'agisse de mesures de protection ou d'indemnisation en cas de dommages. Des indemnisations peuvent être sollicitées en cas de pertes d'animaux ou pour le traitement des blessures. Certains points, comme les dégâts collatéraux, restent encore peu clairs. Des soutiens cantonaux ciblés sont également possibles (mais pas obligatoires) pour certaines mesures de protection. Ces points sont résumés dans une prise de position.

Parallèlement, EQUI-SCOPE a réalisé une fiche d'information destinée aux détenteurs d'équidés. Outre des informations sur les mesures de protections envisageables, elle doit apporter des réponses concrètes pour le cas où une attaque viendrait tout de même à se produire, afin d'agir correctement. Pour les exploitations situées dans des zones où le loup est présent, il est judicieux de l'intégrer dans le concept de sécurité d'une exploitation.

Avec l'évolution des populations de prédateurs, les rencontres avec les humains, leurs animaux de compagnie et leurs animaux de rente sont inévitables dans une Suisse densément peuplée. Les chevaux peuvent également faire partie du régime alimentaire des prédateurs et en être victimes. Ce sont surtout les jeunes, les animaux de petite taille (poneys) et les animaux âgés qui sont menacés.

Nouveau concept « Loup » en cours d'élaboration

La compétence en matière de loup relève de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Conformément à l'Ordonnance sur la chasse, celui-ci élabore des concepts pour les grands prédateurs, dont le loup. La révision complète de l'Ordonnance sur la chasse entrée en vigueur le 1er février 2025 implique que le « concept Loup » existant, datant de 2023, doit être remanié. Cette révision est actuellement menée par l'OFEV. Le nouveau

concept « Loup » est attendu pour 2027. EQUI-SCOPE est en contact avec l'OFEV et défendra les intérêts du secteur équin dans ce processus, comme mentionné dans sa prise de position sur le thème du loup.

Une fiche d'information pour prévenir les dégâts et agir correctement en cas de prédation

Les possibilités de protection des équidés contre les dégâts causés par le loup ou un autre grand prédateur restent limitées. Dans certains cas, elles pourraient être soutenues par les cantons, mais cela reste exceptionnel. Cependant, on signale de plus en plus de cas où, en raison d'une mauvaise procédure, cette aide n'a pas été versée. L'utilisation de chiens de protection avec les chevaux n'est pas reconnue officiellement en Suisse. Des réflexions devraient être faites sur les moyens d'améliorer la protection des équidés

EQUI-SCOPE a élaboré à ce sujet une fiche d'information qui peut aider les détenteurs de chevaux.

En cas de dégâts causés par un prédateur, il faut immédiatement faire appel au garde-chasse/garde-faune et bien documenter les dégâts.

Il est toutefois difficile de recommander une procédure claire et universelle pour toute la Suisse, compte tenu des structures fédérales et des différences de mise en œuvre entre les cantons : c'est pourquoi cette fiche d'information sera constamment mise à jour.

La prise de position ainsi que la fiche d'information peuvent être téléchargées à l'adresse www.equi-scope.ch.

Un plaidoyer pour une bonne gestion des prédateurs

Le secteur équin tient à souligner que ces actions ne reflètent en aucun cas une opposition à la biodiversité ou à la présence de prédateurs tels que le loup. EQUI-SCOPE souhaite uniquement sensibiliser la filière à cette problématique et souligne que tout doit être mis en œuvre pour protéger efficacement les chevaux et éviter aux personnes concernées de commettre des erreurs en cas de sinistre.

Contact:

EQUI-SCOPE, info@equi-scope.ch, Reto Burkhardt

EQUI-SCOPE est composé d'experts issus de tous les secteurs de la filière équine suisse. Il constitue un groupe de réflexion, de conseil et de proposition au profit de cette filière